

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

CERTIFICATION DES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER (CEA-MEM)

Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT
AFD N°CCI 167901 T

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA-MEM)

VERSION DEFINITIVE

FEVRIER 2025

SOMMAIRE

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-MEM)	3
Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	3
1. Objet de la mission	3
2. Éléments retenus.....	3
3. Responsabilité de la Coordination du CEA-MEM.....	3
4. Responsabilité de l'auditeur.....	4
5. Niveau d'assurance.....	4
6. Travaux effectués	5
7. Conclusion.....	6
ANNEXES	7

A

Monsieur le Coordonnateur du Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier
CEA-MEM

Téléphone : 225 07 88 91 43 64 / WhatsApp +225 05 05 66 65 03

BP 1093 Yamoussoukro – Côte d'Ivoire

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-MEM)

Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre de notre mission d'audit des comptes du Projet CEA-MEM, nous avons réalisé une mission de certification visant à fournir une assurance limitée sur le document portant déclaration des revenus externes générés par le projet sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et établi dans le cadre de la mise en œuvre du Projet financé par le Crédit **AFD n°CCI 167901 T**.

1. Objet de la mission

Notre mission a consisté à vérifier et certifier les revenus générés par l'Institution conformément aux directives et orientations de l'Agence Française de Développement (AFD). Ces revenus concernent l'ensemble des activités menées par le Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA-MEM) et permettant de générer des revenus.

2. Éléments retenus

Les éléments pris en compte par le CEA-MEM pour l'évaluation des revenus externes générés à déclarer se limitent, pour cet exercice, aux fonds ou subsides encaissés durant la période, résultant des conventions signées avec d'autres partenaires.

3. Responsabilité de la Coordination du CEA-MEM

Les reporting périodiques et le tableau (*joint en annexe*) ont été préparés par la Coordination du CEA MEM, qui est responsable de la collecte et de la préparation des éléments considérés conformément aux critères ou méthode retenus avec l'Agence Française de Développement pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le rapport et le tableau. La Coordination est

en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien d'un contrôle interne approprié qui est conçu pour étayer le processus de présentation de l'information.

4. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- D'attester que les informations financières requises sont présentées dans les reportings soumis à l'Agence Française de Développement (AFD) à travers l'Agence Universitaire Africaine (AUA) ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication ;
- D'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur les revenus générés, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux « éléments considérés ».

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification (« ISAE ») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (*norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques*).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles et de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (*caractère essentiel*) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès du personnel de la structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la direction des éléments et critères applicables et de procédures de contrôle analytiques portant sur les données financières des comptes. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

5. Niveau d'assurance

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions.

Les procédures d'examen limité mis en œuvre ne comprennent pas tous les contrôles requis dans le cadre d'une mission d'audit pouvant nous permettre d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs. Par conséquent, nous n'exprimons pas un niveau d'assurance raisonnable.

Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la Coordination du CEA MEM pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

6. Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons notamment effectué les procédures de contrôle suivantes (*compte tenu des circonstances de la mission*) :

- Consultation et examen critique du rapport ou reporting soumis au Bailleur ;
- Consultation des documents de travail et examen des rapports d'audit interne ;
- Obtention de déclarations selon lesquelles les mesures fixées dans les rapports antérieurs ont été mises en œuvre (*s'il y a lieu*) ;
- demandes d'informations auprès de la Coordination (auprès des personnes responsables des questions financières et comptables) sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses ;
- Obtention des relevés bancaires concernés du CEA MEM (*sur lesquels sont versés ou virés les frais de scolarité et d'inscription des étudiants*) sur la période sous revue ;
- Obtention des conventions signées par le CEA MEM avec d'autres partenaires ;
- validation de l'exactitude des calculs effectués (*choix d'éléments considérés*) conformément aux exigences du Bailleur ;
- Vérification de la concordance des montants déterminés avec ceux figurant dans le rapport/reporting soumis au Bailleur.

Ensuite, nous avons examiné si les recettes/revenus qui devraient être imputées aux activités de formation initiale et formation continue, notamment les subventions et ressources reçues éventuellement d'autres bailleurs de fonds, les recettes générées par les activités liées aux formations ont bien été attribuées à ces dernières et déclarées dans le rapport financier final.

7. Conclusion

Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant des revenus externes générés par le CEA-MEM logé dans le compte bancaire **CI092 01001 005277880009 53 BNI** et déterminé sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, tel qu'indiqué dans l'Annexe ci-jointe portant sur le montant des revenus externes créés par le CEA et logé dans un compte bancaire particulier, conformément aux directives de l'Agence Française de Développement.

Ainsi, le montant des revenus externes générés par le projet CEA-MEM et validés par nos soins s'élève à **FCFA 21 600 000**.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Fait à Abidjan, le 12 Février 2025

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
e-mail: infosproce2c@gmail

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

Montant des revenus externes créés par le CEA MEM et logé dans un compte bancaire particulier

Montant (USD)	Montant (Euros)	Montant original (FCFA)	Source	Type de source	Date de réception (jj/mm/aaaa)	Coordonnées bancaires	Région	Destination des fonds
36 000	32 928,99	21 600 000	Reliquat Frais de formation de 20 agents de Perseus Mining Yaouré SA sur "Soudage Chaudronnerie Tuyauterie"	Privée	13/03/2024	CI 092 01001 005277880009 53 BNI	Afrique	Fonds reçus pour la formation de 20 agents de Perseus Mining Yaouré sur "Soudage Chaudronnerie et Tuyauterie"
36 000	32 928,99	21 600 000						

NB : 1 USD = 600 F CF



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Le Directeur Général

Yamoussoukro, le 09 février 2024

FACTURE

N/Réf **001** /2024/INP-HB/CEA MEM

Pour règlement à notre compte

Banque Nationale d'Investissement (BNI) BP V 163 ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

Nom du compte : AFD/CEA MEM/REV. GENERES

Numéro : CI 092 01001 005277880009 53

Code IBAN : CI93 CI09 2010 0100 5277 8800 0953

Code SWIFT : CSSSCIABXXX

Doit : PERSEUS MINING YAOURE

Bon de commande : PO PMY 6016359

Objet : Formation de 20 agents de PERSEUS MINING YAOURE SA en « SOUDAGE-CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE ».

ACTIVITES	Effectifs	Période	Nbre de groupes	Nbre de jours	Coût par personne	TOTAL (FCFA)
I. FRAIS DE FORMATION EN SOUDAGE - CHAUDRONNERIE - TUYAUTERIE	20	Janvier-février-mars 2024	3	84	1 960 000	39 200 000
II. CHARGES TECHNIQUES	20		3		Forfait	3 600 000
III. DOCUMENTATION	20		3		20 000	400 000
NET A PAYER						43 200 000
50% (reliquat)						21 600 000

Arrêtée la présente facture à la somme de vingt et un millions six cent mille francs CFA

Pour le Directeur Général
P.O. le Coordonnateur du CEA-MEM



YAO KOUAKOU ALPHONSE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

AFD/CEA MEM/REV. GENERES

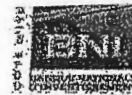
ABIDJAN JOSEPH ANOMA

Tél.:

DOMICILIATION

Code Banque	Code Guichet	Compte	Clé RIB
CI092	01001	005277880009	53

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires



RELEVÉ DE COMPTE

Compte N° 05277880009 en CFA UEMOA (XOF)

Du 01/03/2024 au 31/03/2024

Page 1 / 1

AFD/CEA MEM/REV. GENERES

PLATEAU

PLATEAU

ABIDJAN

COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
	Ancien solde au 29/02/2024				121,028,154
06/03/2024	COMMISSION DE RELEVÉ A LA DEMANDE	OM17132	05/03/2024	1,650	
08/03/2024	VIREMENT COMPENS. FAV. EPC MINEEX SENEGAL SA MN	OM45718	07/03/2024	1,358,250	
12/03/2024	VOTRE CHEQUE NO 0000024 TIRE SUR 05277880009 FAVE	OM82284	11/03/2024	7,072,000 CAMES/VALO	
13/03/2024	Cheque: 0000026 /	OM89713	12/03/2024	5,450,000 CAMES/HEM	
13/03/2024	Cheque: 0000025 /	OM89713	12/03/2024	2,755,000 CAMES/HEM	
13/03/2024	Vir.recu: PERSEUS MINING YAOURE CEA MEM INSTITUT	OM90522	14/03/2024		21,600,000
14/03/2024	VOTRE CHEQUE NO 0000027 TIRE SUR 05277880009 FAVE	ON00612	13/03/2024	7,848,000 CAMES/VALO	
14/03/2024	Cheque: 0000018 /	ON01686	13/03/2024	3,400,000 CAMES/VALO	
18/03/2024	Cheque: 0000023 /	ON23568	15/03/2024	8,525,000 CAMES/VALO	
29/03/2024	COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277880009	Clondb	31/03/2024	18,204	
29/03/2024	TAXE SUR COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277880009	Clondb	31/03/2024	1,820	
Total des mouvements page 1				36,429,924	21,600,000
Total des mouvements				36,429,924	21,600,000
Nouveau solde au 31/03/2024					106,198,230

Sauf erreur ou omission

Vos dévoués

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)

F-B = 21.674 + 8.250 = 29.924